

Conditions de jeu 2019 de Bowls Canada Boulingrin
Championnat canadien national : Championnat jeunesse

Organisme directeur: Bowls Canada Boulingrin

Événement: Championnat canadien national : championnat jeunesse

Lieu: Juan de Fuca LBC, Victoria, BC

Date: 6 au 10 août, 2019

Conditions de participation

1. Les compétiteurs doivent être membres en règle de BCB, de leur association et d'un club affilié pendant l'année de l'événement.
2. Les compétiteurs ne doivent pas participer au Championnat canadien de doublettes mixtes au cours de la même année.
3. Tous les compétiteurs doivent respecter les règlements de résidence énoncés dans la politique d'admissibilité.

Simples, moins de 18 ans

4. Les inscriptions à cette compétition se font par demande ouverte. Les frais d'inscription sont de 50 dollars par joueur.
5. Tous les compétiteurs doivent être âgés d'au moins 12 ans au début de l'événement et de moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'événement.

Simples, moins de 25 ans

6. Les inscriptions à cette compétition se font par demande ouverte. Les frais d'inscription sont de 100 dollars par joueur.
7. Tous les compétiteurs doivent être âgés d'au moins 18 ans au début de l'événement et de moins de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'événement.
8. In addition to the residency requirements, all competitors in this event must meet the following:
 - a. Les joueurs ne doivent pas avoir représenté un autre pays auparavant à une compétition internationale de boulingrin ou bien, s'ils l'ont fait, ils doivent déclarer par écrit qu'ils ont l'intention de représenter exclusivement le Canada à de futures compétitions internationales de boulingrin s'ils se qualifient ou sont sélectionnés pour y participer.
 - b. Les joueurs doivent être citoyens canadiens ou doivent détenir une carte de résident permanent du Canada et respecter les règles de l'autorité internationale de boulingrin ayant compétence à l'événement international pour lequel le gagnant pourrait se qualifier pour représenter le Canada.
 - c. Les joueurs doivent être disposés à officialiser la sélection du Canada ou la participation à un événement international en signant l'Accord de l'athlète de BCB et à respecter les obligations qui y sont décrites

- d. Tous les joueurs qui participent à la compétition doivent présenter leur autorisation de participer au Championnat junior World Bowls pour l'année en cours. Le défaut de se conformer à cette condition peut entraîner la disqualification aux prochains championnats canadiens, comme déterminé par le conseil de BCB. Des circonstances atténuantes peuvent être acceptées.

Doublettes Forster-Lang

9. La participation se fera sur invitation auprès de tous les joueurs inscrits au Championnat canadien en simples junior et au Championnat canadien des moins de 25 ans. La participation est gratuite.
 - a. S'il y a un nombre impair de joueurs ou d'équipes, des boulistes juniors supplémentaires locaux pourront être invités à participer afin d'arriver à un nombre pair. Si aucun bouliste jeune local n'est disponible, BCB se réserve le droit d'accorder les places à combler à des parents, des bénévoles, des membres du personnel de BCB ou autres.
10. Les joueurs seront répartis en doublettes par tirage au sort. Les équipes seront formées au hasard en jumelant un joueur plus âgé avec un jeune joueur.

Modèles de jeu et mènes d'essai

11. Toutes les parties doivent être jouées conformément aux Règlements du bowling, aux réglementations nationales de BCB, aux politiques de BCB relatives aux championnats canadiens et aux présentes conditions de jeu.
12. Le tirage au sort pour le tournoi à la ronde se déroulera conformément à la politique concernant le tirage au sort.
13. La règle du « repositionnement du cochonnet » (section 56.5 des Règlements du bowling) et la règle du « repositionnement unique » (section 56.5.3 des Règlements du bowling) s'appliqueront lors de toutes les parties.
14. Tous les joueurs auront droit à deux mènes d'essai avant le début d'une partie. Les joueurs peuvent utiliser le même nombre de boules au cours des mènes d'essai que pendant la partie. Les mènes d'essai débutent quinze minutes avant l'heure de début officielle.
15. Tout joueur qui n'est pas prêt à jouer à l'heure de début officielle d'une partie perdra son droit à une mène d'essai.
16. Un signal officiel se fera entendre pour annoncer le début de chaque partie. Aucune partie ne peut commencer avant le signal officiel. Tout joueur qui n'est pas prêt à jouer dans les 20 minutes suivant l'heure de début officielle de sa partie entraînera le forfait de son équipe et la victoire de l'adversaire.

Simple, moins de 18

17. Le modèle de simple des moins de 18 ans consistera en : quatre boules par joueur, le premier à obtenir 18 points, tous les points supplémentaires ne comptent pas, durée limite de deux heures et 30 minutes.

Simple, moins de 25

18. Le modèle de simples des moins de 25 ans consistera en : quatre boules par joueur, le premier à obtenir 21 points, tous les points supplémentaires ne comptent pas, durée limite de deux heures et 30 minutes.

Doublettes Forster-Lang

19. Le modèle de doublettes consistera en : quatre boules par joueur, l'application du modèle 2-4-2 où chaque joueur de l'équipe joue tour à tour les deux premières, les deux dernières et les quatre boules intermédiaires de la mène, 8 mènes et aucune limite de temps.

Procédure de notation et de bris d'égalité

20. Les participants obtiennent des points pour chaque partie à raison de trois (3) points par partie gagnée, un (1) point par partie se terminant à égalité, et de zéro (0) point pour une défaite.
21. Aucune mène supplémentaire n'est jouée dans le tournoi à la ronde.
22. En cas de forfait, l'équipe victorieuse recevra trois points pour la partie et un nombre net de lancers égal à la moyenne nette des lancers obtenus par les gagnants de toutes les autres parties jouées pendant cette ronde à cet événement.
23. À la fin du tournoi à la ronde, les deux participants en tête du classement de chaque groupe passeront à la ronde suivante conformément à la politique concernant le tirage au sort.
24. En cas d'égalité, les égalités seront brisées comme suit:
 - a. La procédure de bris d'égalité sera appliquée par un comité formé du marqueur en chef, de l'arbitre en chef de l'événement et d'un représentant de BCB ou du comité organisateur.
 - b. Classer les participants selon le nombre total de points de partie qu'ils ont obtenus pendant le tournoi à la ronde du championnat. Si le total des points des parties est égal, la formule suivante utilisée:
 - i. en comparant le nombre total de points de partie que chacun des participants ex aequo a obtenus aux parties qui ont opposé ces participants pendant le tournoi à la ronde;
 - ii. si des participants sont encore à égalité, en comparant les écarts entre les points (les points comptés, moins les points encaissés) aux parties qui ont opposé ces participants pendant le tournoi à la ronde;
 - iii. si des participants sont encore à égalité, en comparant les écarts entre les points à toutes les autres parties qu'ont jouées ces participants pendant le tournoi à la ronde;
 - iv. Si l'égalité persiste, on recourt au système du total des points (les coups comptés divisés par les coups encaissés) pour toutes les parties jouées par ces participants lors du tournoi à la ronde
25. Pour les doublettes Forster-Lang, pendant un jeu d'élimination, il ne peut y avoir aucun autre lancer dans une partie ou un jeu si, à tout moment, il est impossible pour une équipe de faire une partie nulle ou de remporter la partie ou le jeu, selon le nombre de

bouts restants.

Séance d'entraînement

26. Les joueurs peuvent s'entraîner, en se conformant aux règlements 3.3 et 4, pendant la période (entre les parties) qui précède le début des mènes d'essai – à condition qu'ils en aient le temps et que la séance d'entraînement ne perturbe PAS les activités d'entretien des terrains ou la préparation des officiels en vue de la prochaine partie.
27. Un joueur ou une équipe qui n'a pas joué en raison d'une exemption doit, dans la mesure du possible, être autorisé à s'entraîner avant de jouer une partie.

Entraîneurs

28. Chaque Association peut accréditer des membres de personnel de soutien pour cette compétition, selon les dispositions suivantes :
 - a. Seuls les entraîneurs détenant une certification du PNCE en bowling de leur association provinciale peuvent occuper ce poste à cet événement et offrir des services d'entraîneur conformément aux dispositions prévues dans la politique en matière d'entraînement.

Restrictions visant les mouvements des boulistes pendant le jeu

29. Après avoir lancé leur première boule, les joueurs ont le droit de marcher jusqu'au peloton seulement dans les circonstances suivantes.
 - a. Dans les parties en simples, les joueurs ne peuvent s'approcher de la tête qu'après avoir lancé leurs troisième et quatrième boules.
 - i. Dans des circonstances exceptionnelles et rares, un joueur en simple peut demander au marqueur l'autorisation de marcher jusqu'au peloton ou bien un capitaine peut demander à un joueur de marcher jusqu'au peloton, plus tôt que le décrit le paragraphe ci-dessus.
 - b. Dans les parties de doublettes, les joueurs ne peuvent s'approcher de la tête qu'après avoir lancé leur dernière boule.
 - c. Tout bouliste qui ne respecte pas ce règlement sera assujéti au règlement 13.

Procédure d'application des limites de temps

30. Début de la partie : Un signal officiel (cloche, klaxon, etc.) se fera entendre pour indiquer le début officiel de chaque partie. Tout joueur se présentant sur le terrain plus de vingt minutes après le signal officiel entraînera le forfait de ce joueur ou de son équipe et la victoire de l'adversaire.
31. Fin de la partie : Le signal sonore officiel (cloche, klaxon, etc.) se fera entendre à la fin de la partie. Les joueurs doivent alors terminer la mène en cours. (La mène débute par le lancer du cochonnet par le premier joueur de la mène.).
32. Aucune limite de temps n'est imposée pour les parties jouées après le tournoi à la ronde.

Retard délibéré du jeu

33. Si, à la suite de sa propre observation ou d'un appel du capitaine de l'équipe adverse ou, en simple, de l'autre bouliste, l'arbitre juge qu'un joueur retarde délibérément le lancer de la boule:
 - a. en simple, l'arbitre fournit un avertissement au joueur s'il s'agit d'un premier incident. Si, de l'avis de l'arbitre, le joueur commet la même infraction une deuxième fois, on considérera que la mène est terminée et l'adversaire du bouliste ayant commis l'infraction se verra attribuer un nombre de lancers égal au nombre de boules utilisées dans la partie – dans le cas d'une partie de simple, cela équivaut à quatre lancers
34. Tout temps d'arrêt dû à une discussion avec le bouliste ou l'équipe ayant commis une infraction liée à l'application de cette règle sera ajouté à la limite de temps de la partie.
35. Tout autre retard du jeu, par exemple un joueur quittant le terrain à plusieurs reprises, entraînera un avertissement de la part de l'arbitre à l'endroit du joueur ou de l'équipe, et l'application de sanctions supplémentaires, si nécessaire.

Respect des conditions de jeu, code de conduite et abandon de recours

36. Tous les compétiteurs et entraîneurs doivent remplir et signer le code de conduite et l'abandon de recours de Bowls Canada Boulingrin. Les formulaires peuvent être remplis en ligne en même temps que l'inscription et doivent être remis avant la **16 juillet 2019**.
37. Les joueurs qui dérogent aux Conditions de jeu se voient infliger une amende de 100 dollars par joueur. Si un joueur continue à déroger aux présentes Conditions de jeu ou à toutes autres Conditions de jeu, il sera tenu pour non admissible aux compétitions de BCB pendant trois (3) ans après la fin de la compétition où la dérogation aura eu lieu.
38. Tous les joueurs doivent respecter la politique relative à l'usage du tabac, à la consommation de boissons alcooliques, à l'utilisation des téléphones cellulaires, à l'abus verbal et à la consommation de cannabis de BCB.
39. Les directeurs provinciaux sont chargés de s'assurer que tous les joueurs et les gérants d'équipe reçoivent des exemplaires des Règlements du boulingrin actuellement en vigueur, des Conditions de jeu de la compétition, et de toutes les politiques nationales avant de quitter leur province. De plus, les directeurs provinciaux ou leurs représentants sont responsables de la conduite de leurs joueurs sur le terrain et en dehors du terrain.

Boules, chaussures et tenue vestimentaire

40. L'inspection des boules et des chaussures a lieu avant que la compétition commence. Une vérification des boules et des chaussures, faite au hasard, peut avoir lieu avant le début des parties.
41. Lors de l'inspection, les joueurs ne devraient être tenus de présenter que le nombre de boules avec lequel ils joueront.
42. Les joueurs qui participent au championnat national doivent utiliser des boules qui portent des estampilles lisibles visibles, qui sont conformes aux Règlements du boulingrin et sur lesquelles sont apposés les autocollants provinciaux appropriés. Avant le début de la compétition, les joueurs reçoivent les autocollants des boules et il leur incombe d'enlever tous les anciens autocollants qui se trouvent sur leurs boules et de coller sur celles-ci les autocollants du tournoi.

- a. Il est à noter que les gagnants du championnat en simples des moins de 25 ans, représentant le Canada dans un événement international, doivent utiliser des boules portant l'estampille approuvée et lisible de World Bowls de l'année en cours (l'année de l'événement) ou d'une année subséquente.
43. Les participants doivent respecter la politique relative au code vestimentaire de BCB.

Remplacements

44. Aucun remplacement n'est permis en simples.

Contrôle antidopage

45. Un contrôle antidopage peut être effectué conformément au Programme canadien antidopage ou à la Politique antidopage de BCB.

Modification du format et de la durée des parties

46. L'organisme directeur se réserve le droit de modifier le format, la durée de jeu et les terrains en fonction de circonstances locales imprévues, en accordant le plus de préavis possible.
47. Le comité d'urgence peut modifier le format de jeu et la durée des parties en cas d'interruption d'une partie impossible à terminer à cause du mauvais temps ou de la situation locale, afin d'obtenir un certain résultat ou de remettre la partie, s'il est impossible d'obtenir un résultat.
- a. Pour les situations non couvertes par les Conditions de jeu, le comité de situations d'urgence sera l'organisation directrice pour le championnat national.

Comité des situations d'urgence et jury d'appel

48. Le comité des situations d'urgence est composé de l'arbitre en chef de la compétition, de l'arbitre en chef adjoint de la compétition ou d'une personne nommée par l'arbitre en chef de la compétition et de deux des personnes suivantes :
- a. un représentant technique officiel de BCB ou une personne nommée par BCB;
 - b. le président du comité hôte, le président du comité des terrains ou une personne nommée par le président du comité hôte;
 - c. un remplaçant de l'arbitre en chef de la compétition, nommé par ce dernier.
49. Le jury d'appel est composé d'une personne de chacun des groupes suivants :
- a. l'arbitre en chef de la compétition, l'arbitre en chef adjoint de la compétition ou une personne nommée par l'arbitre en chef de la compétition;
 - b. un représentant technique officiel de BCB ou une personne nommée par BCB;
 - c. le président du comité hôte, le président du comité des terrains ou une personne nommée par le président du comité hôte.

Protêts et appels

50. Les protêts, plaintes et appels seront réglés par un jury d'appel.
51. Tout protêt, plainte ou appel doit être adressé à l'arbitre en chef de l'événement dans un délai convenable selon la nature du protêt, de la plainte ou de l'appel, et au maximum deux (2) heures après la fin de la partie en question. La communication initiale peut se

faire verbalement, mais elle doit être suivie d'une communication écrite dans les 24 heures suivant la fin de la partie, dans les délais déterminés à la discrétion de l'arbitre en chef de l'événement. Le protêt, la plainte ou l'appel ne peut être logé que par l'entraîneur officiel représentant l'équipe ou le joueur ou par un arbitre en devoir. Le protêt, la plainte ou l'appel peut être logé par le capitaine de l'équipe en l'absence d'un entraîneur officiel.

- a. L'allégation d'inconduite ne sera pas retenue si le délai de deux heures est dépassé.
- b. Le jury d'appel se réunira aussitôt que possible et conviendra d'une solution dans un délai convenable. Toute mesure subséquente sera assujettie à la politique disciplinaire et de plainte de BCB

Autres réglementations, règlements et politiques

52. La largeur minimale des pistes de bowling extérieur est de 14 pieds (4,267 mètres).
53. L'arbitre en chef de la compétition peut, au nom de BCB, décider que des toiles de sol soient utilisées à tout moment. Il consulte le président du comité des terrains avant de décider où les toiles seront placées sur le terrain.
54. L'arbitre en chef a la responsabilité d'appliquer la politique de mauvais temps.
55. Aucun parapluie, ombrelle ou parasol (ouvert ou fermé) n'est autorisé sur le terrain pendant le déroulement du championnat.